



La coopération Wallonie-Bruxelles/Québec  
8<sup>ème</sup> CMP – biennium 2013-2015  
Appel aux projets

## I. Introduction

Depuis le 22 mars 1999, un accord de coopération et une déclaration commune lient le Québec à la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française. Le champ de cet accord couvre l'ensemble des compétences des entités fédérées citées.

Dans le cadre de cet accord de coopération, les partenaires développent une coopération riche et diversifiée, avec une approche globale et transversale. Ils établissent conjointement tous les deux ans un programme de coopération où l'ensemble des projets sont discutés entre partenaires, en fonction des intérêts de chacun. La prochaine commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Québec aura en principe lieu à Québec fin mai 2013. Aux fins de préparer cette commission mixte permanente, le présent appel aux projets est lancé. Les projets devront être rentrés au plus tard le **15 mars 2013**.

## II. Objectifs

Les objectifs généraux et spécifiques de Wallonie-Bruxelles International par rapport à la coopération avec le Québec sont :

1. de faire connaître l'entité Wallonie-Bruxelles dans ses diverses dimensions, en la valorisant comme espace de dynamisme culturel, scientifique et économique ;
2. de promouvoir les intérêts de l'entité Wallonie-Bruxelles et d'en valoriser ses compétences :
  - a) en consolidant la diversité culturelle dans le monde (soutien aux secteurs économiques produisant des biens et services culturels, soutien à la langue française) ;
  - b) en assurant la promotion de la coopération technologique ;
  - c) en développant la promotion de l'emploi, particulièrement celui des jeunes et de la formation tout au long de la vie ;
3. de soutenir les projets des acteurs de Wallonie-Bruxelles dans la mesure où ils concourent au développement de Wallonie-Bruxelles et spécialement à celui de l'emploi.

Plus spécifiquement, les objectifs et grands principes de la coopération bilatérale avec le Québec, définis conjointement avec ce dernier, sont les suivants :

1. assurer la pérennité, la complémentarité et la visibilité des actions :
  - a) par la concertation, la participation et l'harmonisation de la programmation des opérateurs de la coopération et par le choix de projets de qualité comptant un fort potentiel de débouchés et de sérieuses possibilités de développement et de retombées ;
  - b) en accordant la priorité aux projets développés conjointement dans des champs d'intérêts croisés ;
2. favoriser le développement de chaque société ;
3. promouvoir la connaissance mutuelle des communautés et renforcer la mobilité entre les populations.

De manière concrète, l'analyse et l'évaluation des projets porteront particulièrement sur la pertinence du partenariat proposé ainsi que sur leur haut potentiel de débouchés, de développement et de retombées, tant au niveau des partenaires que sur le plan de la coopération bilatérale voire multilatérale.

### **III. Axes prioritaires de la coopération : Innovation et créativité**

Outre l'appui aux partenariats menés par les opérateurs économiques et technologiques, le 8<sup>ème</sup> biennium sous le thème général de l'Innovation et créativité soutiendra deux axes et retiendra prioritairement les projets qui présentent un fort potentiel innovant et créatif. Cette approche générale servira de grille d'analyse pour tous les projets codéposés.

- Innovation scientifique, sociale et culturelle
- Économie, société et environnement durables

#### **Innovation scientifique, sociale et culturelle :**

La richesse culturelle de Wallonie-Bruxelles est très importante dans bon nombre de disciplines contemporaines (danse, cinéma et audiovisuel, arts de la scène, arts plastiques, livre, ...). Il convient de favoriser la promotion et la diffusion des produits culturels notamment en privilégiant l'élaboration et le renforcement de partenariats entre des entreprises culturelles des deux communautés. La notion de mise en marché est de ce point de vue importante ainsi que son corollaire, la création d'emplois : seront favorisés les projets visant à assurer à une production artistique de

qualité une mise en marché optimale (définition d'une politique de diffusion et de communication ; mise en marché d'une production nouvelle ou très récente,...) Ceci concerne également la gestion culturelle et l'impulsion d'une culture entrepreneuriale auprès des opérateurs culturels.

L'accent sera également mis sur la visibilité des actions entreprises. Il en sera de même de l'utilisation du français de manière générale et des dispositifs et innovations technologiques dans la création. Les secteurs retenus sont le livre, le cinéma, la chanson et la musique, le théâtre, les arts visuels et émergents, la danse ; particulièrement les projets intégrant les structures d'accueil et la muséologie (en ce y compris le patrimoine immatériel)

*Pour rappel, le programme Culture de la Commission européenne a choisi le Canada, le Québec étant éligible, comme pays tiers pour l'année 2013 (durée des projets : 24 mois).*

*Le Point contact culture Wallonie-Bruxelles est à votre disposition pour toute information ou accompagnement dans vos démarches.*

<http://www.pcc-europe.be/fr/appels/projets-cooperation-canada-australie/>

Les projets d'innovation scientifique et sociale seront également retenus en fonction de leur caractère particulièrement innovant, structurant et en lien avec l'avenir et le développement de nos sociétés. En matière technologique, la recherche privilégiera également la perspective d'une valorisation économique de la recherche.

### **Economie, société et environnement durables :**

Dans ce secteur, on retiendra :

1. la volonté des parties à s'inscrire dans le cadre des politiques gouvernementales : Plan Marshall 2point vert et pôles de compétitivité pour la Wallonie ainsi que les pôles d'excellence et regroupements stratégiques pour le Québec dans les secteurs suivants : aéronautique et spatial (pôle Skywin), sciences du vivant (pôle Biowin) et génie mécanique (pôle Mecatech : traitement de surface, mise en forme, matériaux de pointe...), la logistique (pôle Logistics), l'environnement et le développement durable ainsi que le changement climatique (pôle GreenWin) ;
2. l'objectif de faciliter l'acquisition des compétences nécessaires et l'intégration professionnelle à travers les différentes filières de formation : valorisation de l'enseignement technique et professionnel, en alternance, parcours d'insertion et validation des acquis, enseignement qualifiant, utilisation de nouvelles technologies en EFP, formation des nouveaux « métiers verts » pour participer pleinement à l'économie du XXIème siècle ;

3. le fait de vouloir privilégier les actions suivantes :

- favoriser l'emploi et les questions liées à son avenir : emploi des personnes plus âgées, emploi et pauvreté, accès et pièges à l'emploi, logement social, freins à l'intégration professionnelle, innovation dans les métiers des alliances Emploi-Environnement, valorisation des métiers techniques et scientifiques,...
- Appuyer la coopération économique et technologique :
  - Secteur de coopération important géré avec l'Agence wallonne à l'exportation et à l'investissement étranger (Awex), la coopération économique se développe autour des projets et mécanismes suivants : le programme d'accords industriels (PAI), le maillage des entreprises, les participations conjointes aux manifestations économiques internationales en pays tiers et la circulation et l'échange d'informations.
  - Dans le secteur de l'environnement et de l'économie durables

### **Modalités financières**

La mobilité internationale sera soutenue - billet d'avion et/ou séjour sur place - Ces moyens sont un appui au projet et ne peuvent bénéficier d'un double subventionnement.